

Conditions générales de vente 2022

Tous nos tarifs figurent sur le site à côté de chaque prestation.

Pour bien comprendre les tarifs... et le fonctionnement de l'école et éviter les malentendus :-)
(conditions générales de vente)

ENCADREMENT VÉLO

Le tarif comprend :

- l'encadrement par un·e diplômé·e d'État
- le casque
- les gants et les protections pour la descente
- la draisienne ou le vélo sans pédale pour l'apprentissage
- la sonnette de vélo en souvenir pour le jardin d'enfant

Le tarif des cours ne comprend pas :

- le VTT (sauf lorsque cela est précisé)
- les protections (sauf lorsque cela est précisé)
- les éventuelles navettes
- lorsque le VTT est compris dans le prix, et si la personne est équipée d'un VTT adapté, une remise de 10 € par séance est attribuée pour les stages - une remise de 5 € pour les séances uniques.

ENCADREMENT RANDONNÉE PÉDESTRE, RAQUETTES À NEIGE ET FAT BIKE

Le tarif des cours ne comprend pas :

- le VTT (sauf lorsque cela est précisé)
- les chaussures et bâtons
- les éventuelles navettes
- les piques-niques et autre goûter

ENCADREMENT VÉLO ET RANDONNÉES

L'INSCRIPTION / LE PAIEMENT

L'inscription à une balade ou un cours n'est validée que par le règlement de ceux-ci, par chèque (lorsque les délais le permettent) ou en ligne (dernière minute uniquement car il y a des frais supplémentaires).

Les séances ne sont annulées qu'à l'initiative de Fécl'Aventure, uniquement à titre exceptionnel (nombre d'inscrits insuffisant, sécurité ou gros imprévu). Dans ce cas, votre règlement n'est pas encaissé et remboursé. Un report est éventuellement possible, en accord avec vous.

Si vous ne vous présentez pas le jour de la balade ou du cours (que nous ayons été prévenus ou pas) ou que vous annulez malgré votre engagement moins de 7 jours avant la prestation, il n'y a pas de possibilité de remboursement.

Si vous annulez entre 15 jours et 7 jours avant la prestation, un report est organisé.

Si vous devez annuler plus de 15 jours avant, nous vous proposons de reporter mais il est également possible de procéder à un remboursement.

Tous les cours ou balades doivent être payés en intégralité avant leur commencement.

Lorsqu'une sortie collective ne peut avoir lieu faute d'inscrits, une alternative vous est proposée. Le tarif pourra être différent, vous en serez informé-es et serez libres de choisir. Dans le cas où cette alternative ne vous conviendrait pas, votre règlement ne serait pas encaissé.

Des tarifs famille à partir de 4 inscrits sont appliqués pour les balades raquettes (- 10%) et balade à pieds. En dehors de ceux-ci, ils ne sont pas négociables puisqu'ils correspondent, entre autres, à la rémunération des professionnel·les qui vous encadrent.

Les prestations proposées sont décrites partiellement sur le site, pensez à nous demander plus de détails pour mieux choisir afin d'être satisfait·es de votre sortie.

Les bons cadeaux ne sont valables que jusqu'à la fin de la période indiquée sur ledit bon.

LE RÈGLEMENT

Nous acceptons :

- les CV et CS dans la limite 75 € par facture (nous payons 2,5 % de commission pour ces derniers),
- les chèques à l'ordre de Ludmilla RIDOIN (adhésion à AGEPROLS, association de gestion agréée),
- les espèces,
- la CB en dernier recours

DROIT À L'IMAGE

Tous les cours sont susceptibles d'être filmés ou photographiés à des fins :

- pédagogiques,
- de témoignage (promotion de nos activités) : vous signez ou non une autorisation d'utilisation de votre image lors de votre inscription en ligne.

LOCATION DE VTT

Pour la location de VTT, une caution sera demandée le jour de la location. En cas de casse, une contribution à la réparation des dégâts causés sera demandée. Cela correspond au rachat de la pièce, à la main d'oeuvre pour la réparation. Le manque à gagner n'est pas pris en compte mais cette contribution ne couvre pas tout.

Tout dépassement du temps de location sera facturé.

Des conditions de vente spécifiques sont détaillées sur le contrat de location signé lors de la location.

Une réservation à l'avance est recommandée.

INSCRIPTION À LA NEWSLETTER

Lorsque vous avez participé à un cours, vous recevez automatiquement la newsletter de fin de saison. Vous pouvez à cet instant vous en désinscrire ou choisir de continuer de recevoir les 5 ou 6 lettres de l'année.

DISPOSITION LIÉS AU COVID 19 (disposition maintenue encore quelques temps)

Nous procédons au remboursement des acomptes en cas de :

- confinement sur la période de votre réservation
- de maladie (avérée avec attestation) vous concernant
- suspicion de maladie vous concernant (cas contact déclaré)